

## COMPTE RENDU DE LA REUNION du 20 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Dominique CLAVIER, maire.

Présents : M. MOTHEs adjoint.

Mme GERVASONI, Mme KIRCHER, Mme POIROT, M. RICHEZ, M. SOULARD, Mme VIROULET-L'HOTE.

Etaient absents : M ; DARMAGNAC, M. PEREIRA, M. THUAULT

Avaient donné pouvoir : Mme LAROUSSE à Mme VIROULET-L'HOTE, Mme MELIN à M. MOTHEs

Etaient excusés : Mme THIBAULT-MARROCQ, M. THUILLIEZ

### ORDRE DU JOUR :

- compte rendu du conseil municipal du 06/12/21
- décision modificative (DM) virement de crédit pour le chapitre « charges de personnel »
- QUESTIONS DIVERSES

Est désignée secrétaire de séance : Mme GERVASONI Florence.

Le maire demande au conseil d'ajouter deux délibérations que celui-ci accepte.

Aucune autre remarque n'ayant été formulée sur le compte rendu du conseil municipal du 06 décembre 2021, il est signé par tous les membres présents.

### 1)OBJET : virement de crédits pour le chapitre « charges de personnel »

Vu la nécessité d'alimenter le chapitre « charges de personnel » pour clôturer l'année 2021, le conseil municipal,

ACCEPTE le virement de crédits :

: 6411 (personnel titulaire)	: +	15 000
: 615221 (entretien et réparations de bâtiments publics)	: -	15 000

DM n°5 / 2021

VOTE : unanimité

**2)OBJET : Autorisation à donner au Maire pour réaliser les aménagements de sécurité sur la RD 114**

Nous avons reçu l'information que le Conseil Départemental n'accordera aucune subvention sur les aménagements de sécurité en 2022. Nous en espérons une.

Nous solliciterons une aide de l'Etat.

Le maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour réaliser les aménagements de sécurité sur le domaine public du Département – RD 114 tel que prévu dans la convention jointe à la délibération

VOTE : unanimité

**3)OBJET : subventions EXCEPTIONNELLES au comité de Jumelage et à l'Amicale des Chasseurs**

Devant l'absence de l'agent municipal, chargé de l'entretien le maire a proposé à la section marche du Comité de Jumelage et aux chasseurs d'organiser le ramassage des ordures sur les bas-côtés des routes de la commune. Cela a été réalisé le samedi 18 décembre dans l'après-midi.

Le conseil décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 150 euros à ces deux associations.

VOTE : unanimité

**QUESTIONS DIVERSES**

-Le maire remercie les conseillères et conseillers qui ont distribué le journal communal et les cadeaux des aînés.

-Le maire informe le Conseil que l'I.N.S.E.E nous a transmis le chiffre officiel de la population pujolaise au 1<sup>er</sup> janvier 2022, soit 846 habitants.

-Les animations organisées par les associations pujolaises pour le TELETHON ont permis de collecter 3219.05 euros. La subvention de 550 € de la commune est comprise dans cette somme.

-La consultation concernant la gestion de l'éclairage public dans le lotissement de DIANE a donné le résultat suivant : 14 réponses sur les 34 ménages occupants, 7 souhaitent une coupure nocturne, 6 le maintient du dispositif actuel et il y a un bulletin nul. En conséquence et comme nous l'avions annoncé le dispositif actuel est maintenu.

-Le Comité des Fêtes a élu un nouveau bureau. La présidente est Mme BOURDON Ghislaine.

Séance levée à 19h45.